

Protection de l'enfance, le conseil général inverse la tendance

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le conseil général met tout en œuvre pour éviter les ruptures familiales et aider les parents à assumer la prise en charge de leurs enfants. Des solutions alternatives au placement ont été mises en place et les résultats sont déjà là.

Le conseil général, qui veille au bon épanouissement des enfants, mène auprès des parents des actions de prévention sur les risques de maltraitance et les accompagne dans leur rôle éducatif. Mais lorsque, pour diverses raisons, le développement social, psychologique et/ou éducatif de l'enfant ne peut plus être assuré dans le cadre familial, l'enfant peut être confié à l'aide sociale à l'enfance (ASE) par décision de justice et le conseil général intervient alors pour organiser l'accueil des enfants chez les assistants familiaux (famille d'accueil) ou en établissement.

La prévention : une solution qui fait ses preuves

Parfois, les parents peuvent rencontrer des difficultés éducatives ou relationnelles avec leur(s) enfant(s). Pour éviter que la situation ne se dégrade, le conseil général met en place des actions éducatives à domicile. Il s'agit d'un soutien de proximité au domicile des familles pour les aider à retrouver leur autonomie. À ce jour, le Département de la Haute-Marne a accompagné 137 familles, contre 73 il y a un an.

Les actions prévues au schéma départemental en faveur de la protection de l'enfance et de la famille portent aussi sur le renforcement des dispositifs de prévention et de maintien à domicile des enfants en danger ou en risque de le devenir. Ces mesures ont permis d'inverser la courbe des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) pour des maltraitements physiques ou morales. En effet, grâce à l'accompagnement des parents et au suivi des familles au sein même de leur lieu de vie, **le nombre de placements en familles d'accueil ou en établissements a diminué**. Ainsi, le nombre d'enfants confiés par les juges au titre de la protection de l'enfance est passé **en un an de 470 enfants à 451 actuellement** dont 385 en accueil familial et 66 en établissement. Les enfants et les jeunes adolescents sont plutôt accueillis en famille d'accueil, solution plus adaptée à leur prise en charge.

En Haute-Marne, le conseil général emploie près de 250 assistants familiaux et suit l'activité de quatre maisons d'enfants à caractère social (MECS) gérées par des structures associatives, où sont accueillis les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Contact presse :

Conseil général de la Haute-Marne

Karl Terrollion – Tél : 03 25 32 88 92 – Courriel : karl.terrollion@haute-marne.fr

Site internet : www.haute-marne.fr